



ASABTP

COUPE DE FRANCE
FFSAI
MONTAGNE

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 26^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE LUCÉRAM samedi 12 & dimanche 13 MARS 2005

L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 12 et 13 mars 2005, avec le concours de :

- La Municipalité de LUCÉRAM
- CARROSSERIE MONI

Une épreuve automobile dénommée :

26^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE AUTOMOBILE DE LUCÉRAM

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne, le Championnat du Comité Régional Automobile de la Côte d'Azur des Courses de Côte, ainsi que pour le Challenge ASA BTP.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional de la Côte D'Azur sous le visa n°3 en date du 22/11/2004 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R 1 en date du 24/11/2004

ARTICLE 1P – ORGANISATION

➤ Article 1.1P Officiels :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT:	Mr J.M. BIRGER	BTP	Licence n° 1241
MEMBRES:	Mr P. DOUSSAN	ANTIBES	Licence n° 3634
	Mr JP DI ROSA.	BTP	Licence n° 27978

DIRECTEUR DE COURSE

Mr J.C. MONTALAND ANTIBES Licence n° 2761

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT

Mme M. TURQUAY ANTIBES Licence n° 6843

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Mr H. BRASSART	NICE	Licence n° 7192
Mr A. BAROLLE	BTP	Licence n° 55043
Mr P. PRADO	BTP	Licence n° 56333

RELATIONS CONCURENTS

Mr R. RICHARD NICE Licence n° 44762

CHRONOMÉTREURS

Mme C. GENDRE	BTP	Licence n° 1243
Mme J. LATIL	BTP	Licence n° 53400

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES

Mr E. MANN BTP Licence n° 1244

MEDECIN

Mme F. FERRAUD ANTIBES Licence n° 1970

➤ Article 1.2P Horaires :

Clôture des engagements le mardi 8 mars 2005 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 11/03/2005.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

Samedi 12 mars 2005

ADMINISTRATIF : Restaurant BOCCA FINA Lucéram 04.93.79.51.54.

- de 14h30 à 16h30 pour les groupes N/FN - A/FA - GT de série
- de 16h30 à 17h45 pour les groupes FC/F2000 - C3/CN - CM - E.

TECHNIQUE : parking de Lucéram

- de 14h40 à 16h45 pour les groupes N/FN - A/FA - GT de série
- de 16h45 à 18h00 pour les groupes FC/F2000 - C3/CN - CM - E.

Dimanche 13 mars 2005

ADMINISTRATIF : Restaurant BOCCA FINA Lucéram 04.93.79.51.54.

- de 07h30 à 08h15 pour les groupes N/FN - A/FA - GT de série
- de 08h15 à 09h00 pour les groupes FC/F2000 - C3/CN - CM - E.

TECHNIQUE : Parc départ de l'épreuve sur D2566 avant PK 7.

- de 07h30 à 08h30 pour les groupes N/FN - A/FA - GT de série
- de 08h30 à 09h15 pour les groupes FC/F2000 - C3/CN - CM - E.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part :

- Aux essais à 10h00 au parc de départ.
- A la Course à 12h30 au parc de départ.
- Essais chronométrés : le 13/03/2005 de 8h00 à 12h00
- Briefing des pilotes le 13/03/2005 (voir Art. 7.2.P)
- Course : le 13/03/2005 de 13h30 à 18h30

Affichage des résultats provisoires au Parc de départ le 13/03/2005, 30 minutes après la fin de la course.

Le parc fermé d'arrivée sera le même que le parc de départ.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de LUCÉRAM 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs (sauf cas de force majeure).

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des Prix perdront tout droit au Prix.

Réunions du Collège des <Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : Le dimanche 13 mars 2005 à 9h00 au restaurant BOCCAFINA à Lucéram

Réunion 2 : Le dimanche 13 mars 2005 à 12h00 au chapiteau au parc de départ.

Réunion 3 : Le dimanche 13 mars 2005 au chapiteau au parc de départ à la fin de l'épreuve.

➤ Article 1.3P Vérifications :

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve. En cas de non-présentation de la licence en cours de validité et pour quelque motif que ce soit, une amende de 8 Eur. devra être perçue par l'organisateur.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à :

Carrosserie FIGLIA 57 Av Maréchal Lyautey 06000 Nice

Prix maximum de la main d'œuvre : 40 Eur. TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs véhicules et le passeport technique.

☐ ARTICLE 2P - ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

☐ ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

➤ Article 3.1P Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASABTP 42, avenue Gallieni - 06000 NICE
jusqu'au mardi 8 mars 2005 le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation seront fixés à 250 Eur., réduits à 125 Eur. pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Une remise de 23 € sera accordée à tous les pilotes licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si à la date du 9 mars 2005, le nombre d'engagés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler par écrit avant l'ouverture des vérifications le samedi 12 mars 2005 à 14h30 au plus tard pour pouvoir prétendre au remboursement de son engagement (déduction d'une somme forfaitaire de 8 Eur. pour les frais de dossier)

□ ARTICLE 4P VEHICULES ET EQUIPEMENTS

➤ Article 4.1P Véhicules Admis :

Le nombre des voitures admise est fixé à 140.

RÉPARTITION GROUPES ET CLASSES

Groupes confondus : FC + F2000 , N + FN , A + FA , C3 + CM + CN

<u>GRUPE F2000</u>		<u>GRUPE GT DE SERIE</u>	
Classe F1	De 0 à 1150cm ³	Classe 21 :	De 0 à 2000 cm ³
Classe F2	De 1151 à 1400cm ³	Classe 22 :	Plus de 2000 cm ³
Classe F3	De 1401 à 1600cm ³		
Classe F4	De 1601 à 2000cm ³		
<u>GRUPE FC</u>		<u>GRUPE CM</u>	
Classe F1 :	De 0 à 1150 cm ³	Classe 28 :	Jusqu'à 1005 cm ³
Classe F2 :	De 1151 à 1300 cm ³		
Classe F3 :	De 1301 à 1600 cm ³		
Classe F4 :	De 1601 à 2000 cm ³		
Classe F5 :	Plus 2000 cm ³		
<u>GROUPES N/FN & A/FA</u>		<u>GRUPE C3 & CN</u>	
N/FN1 & A/FA6	De 0 à 1400 cm ³	C3.11 & CN.15	De 0 à 1600 cm ³
N/FN2 & A/FA7	De 1401 à 1600 cm ³	C3.12 & CN.16	De 1601 à 2000 cm ³
N/FN3 & A/FA8	De 1601 à 2000 cm ³		
N/FN4 & A/FA9	De 2001 à 3000 cm ³		
N/FN5 & A/FA10	Plus de 3000 cm ³		
		<u>GRUPE D/E</u>	
		Classe 18 :	Jusqu'à 1300 cm ³
		Classe 19 :	De 1301 à 1605 cm ³
		Classe FF :	Formule Ford
		Classe FR :	Formule Renault
		Classe F3B :	Formule 3 Bride 24

➤ Article 4.2p Carburant Pneumatique Équipement :

Voir «réglementation générale des courses de côte»

➤ Article 4.3p Numéros de Course :

Voir «réglementation générale des courses de côte»

➤ Article 4.4p Mesures et Dispositifs de Sécurité :

Voir tableau FRANCE-AUTO

□ ARTICLE 5p - PUBLICITÉ

Voir «réglementation générale des courses de côte»

Publicité obligatoire :

□ ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURE

➤ Article 6.1p Parcours :

La course de côte de Lucéram a le parcours suivant : sur la D2566

La course se déroulera en 2 montées / manches

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 200 m après PK 8

Arrivée : PK 9 70m après BH4

Pente moyenne : 6.15%

Longueur du parcours : 1600 m a effectuer en deux montées

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc départ : avant ligne de départ

Parc arrivée : 300 m après ligne d'arrivée sur D2566

➤ Article 6.3p File de Départ :

File de départ : avant ligne de départ.

➤ Article 6.4p Signalisation :

Voir réglementation générale des courses de côte

➤ Article 6.5p Parc Concurrent :

Le parc concurrent sera situé à :

PARKING REMORQUES : sur le parking de Lucéram

PARKING D'ASSISTANCE : sur D2566 avant le parc de départ

(1 véhicule par concurrent)

Aucun véhicule d'assistance ne pourra stationner dans le parc de départ.

➤ Article 6.6p Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés sera situé à la hauteur de la ligne de départ.

➤ Article 6.7p Tableau d'Affichage :

Le tableau d'affichage officiel sera placé au parc départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

➤ Article 6.8p Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au chapiteau du parc départ de 7H à 18 H. Tél : 06.07.61.83.48

Centre de secours le plus proche : Lucéram - Tel : 18.

□ ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

➤ Article 7.1p Essais :

Nombre : Il est prévu deux essais le Dimanche Matin, sauf cas de force majeure, dont un obligatoire

Les Essais auront lieu de 8h00 à 12h00 le dimanche 13 mars 2005.

Tout concurrent se présentant au départ après 9h30 ne pourra prétendre qu'à un seul essai. La descente des concurrents pour le deuxième essai se fera entre 9h30 et 10h00.

Les horaires des essais de la course sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés.

➤ Article 7.2p Conférences aux pilotes :

La conférence aux pilotes aura lieu le 13 mars 2005 à la discrétion du directeur de course (au parc départ)

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire

➤ Article 7.3p Course

La compétition aura lieu à partir de 13h30 le dimanche 13 mars 2005

Elle s'effectuera en deux montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-æquo voir article 9).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h15 le dimanche 13 mars 2005 sous peine de se voir refuser le départ.

Ordre des départs : F2000 / FC, N / FN, A / FA, GT, CM, C3 / CN, D / E.

Course :

1^{ère} : montée le 13 mars 2005 de 13 h 30 à 15 h 00

2^{ème} : montée le 13 mars 2005 de 15 h 15 à 17 h 00

Dans le cas de doubles montes, celles-ci s'effectueront au début de chaque montée de course.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

➤ Article 7.4p Échauffement des Pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

□ ARTICLE 8P - PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côte

□ ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent. (cf. réglementation générale alinéa A2.) Si deux concurrents sont ex-æquo les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex-æquo si un concurrent n'a pas effectué une des deux montées (quelles qu'en soient les raisons), le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage de la dernière voiture sur la ligne d'arrivée. Il seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement par groupes
- 1 classement par classe
- 1 classement féminin

□ ARTICLE 10P – TROPHÉES - PRIX - COUPES

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de Lucéram 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs (sauf cas de force majeure)

3 coupes seront distribuées aux commissaires.

Les Prix sont cumulables.

SCRATCH			
	1 ^{er} :	122 Eur.	
	2 ^{ème} :	90 Eur.	
	3 ^{ème} :	75 Eur.	
GROUPES			
1 à 3 partants :	1 ^{er} :	54 Eur.	6 partants et + : 1 ^{er} : 115 Eur.
4 à 5 partants :	1 ^{er} :	54 Eur.	2 ^{ème} : 54 Eur.
	2 ^{ème} :	40 Eur.	
CLASSES			
1 à 3 partants :	1 ^{er} :	54 Eur.	6 partants et + : 1 ^{er} : 115 Eur.
4 à 5 partants :	1 ^{er} :	54 Eur.	2 ^{ème} : 54 Eur.
	2 ^{ème} :	40 Eur.	3 ^{ème} : 40 Eur.
COUPES DES DAMES			
1 à 3 partantes :	1 ^{ère} :	54 Eur.	4 partantes et + : 1 ^{ère} : 115 Eur.

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES COMMISSAIRES DU COMITÉ RÉGIONAL